

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/120

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 34 : FÊTE DE RETROUVAILLE DES AÎNÉS DE LA VILLE : REPAS ET COLIS DE NOËL
DISPOSITIONS POUR LES RÉSIDENTS DE L'EHPAD ST JOSEPH**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire qui informe l'assemblée que le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage, aura lieu dimanche le 3 décembre 2023,

Sur proposition de la Commission des Affaires sociales et de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

À la majorité des voix, (M. Sébastien Glock ne participant ni au débat, ni au vote)

- décide d'organiser dimanche le 3 décembre 2023, le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage,

- retient les dispositions ci-après :

Valeur du menu : 30 € - Restaurant Belle-Vue de Sarralbe

Animation : Pianiste Éric Muller de Sarralbe

Prix du sachet remis lors du repas : 8 € - Torréfaction Isabelle de Sarralbe

Service en salle et vaisselle : CAP Emploi de Sarreguemines

COLIS DE NOËL 2023 :

Valeur du colis pour les personnes ne pouvant assister au repas :

Colis duo : valeur 60 € Helfrich de Kirrwiller

Colis solo : valeur 30 € Helfrich de Kirrwiller

COLIS DE NOËL POUR LES PATIENTS ET RESIDENTS DE L'EHPAD :

Un ensemble d'une valeur de 25 € pour les hospitalisés et résidents de l'EHPAD de Sarralbe – BIO-NAT & Co de Sarralbe

Animation : Elvis de Vibersviller

-prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal 2023.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20231018-2023_120-DE